

Histoire

Les trois grandes occasions perdues Depuis 1898, journalistes et éditeurs de presse français ont repoussé tout dispositif déontologique

Une profession qui refuse depuis 114 ans tout dispositif d'autorégulation déontologique des médias : la France est un cas singulier. Pour mémoire, la Suède s'en est dotée dès 1916. En 1898, les diverses associations professionnelles, géographiques ou thématiques (éditeurs et journalistes confondus le plus souvent), qui commencent à structurer le paysage créent le « Comité général des associations de la presse française ». Devant les atteintes graves et répétées qui entachent déjà la profession (corruption, chantage...) il est proposé que ce comité s'érige en « tribunal d'honneur ». Mais la proposition est rejetée. Première grande occasion perdue.



Le buste de Georges Bourdon
au siège parisien du SNJ.
(Pierre Le Masson, SNJ)

« **Solidarité et discipline** ». De nombreux journalistes, pourtant, ne se satisfont pas de cette inertie. Surtout ceux qui créent en 1918 le « Syndicat des journalistes » (il deviendra le SNJ en 1928) : son premier acte public est l'adoption de la « Déclaration des devoirs professionnels du journaliste » (juillet 1918), rédigée notamment par Clément Vautel et Georges Bourdon. Ce dernier, reporter au *Figaro*, sportif accompli, lettré et militant humaniste, prendra la tête du syndicat en 1922 et y restera jusqu'à sa mort en 1938.

(lire la suite page 2)

Actualité

Bravo, « Elle » !

L'hebdomadaire féminin *Elle* a publié le 13 janvier un grand article de mode consacré pour l'essentiel à des tendances observées outre-Atlantique chez les top-modèles afro-américaines. « Black fashion power » provoque bientôt un « buzz » sur Internet, un billet courroucé à France-Inter d'Audrey Pulvar (*Y'a bon Obamania*), suivi d'une tribune-pétition sur le monde.fr (31 janvier). Entretemps, Valérie Toranian, directrice de la rédaction de *Elle*, fait retirer l'article du site elle.fr et vient donner la réplique à la chroniqueuse sur Canal + (27 janvier) : elle regrette d'avoir pu choquer, affirme que l'article était « bienveillant » et qu'on ne peut soupçonner son journal de racisme.



L'article en question a-t-il donc des « relents racistes » comme l'affirment certains ? Ou est-ce que les faits relatés sont au contraire un « éloge » ? « *Ce retour au style constitue pour la communauté noire une source de dignité* », déclare par exemple un journaliste du *New York Times* cité par la rédactrice, Nathalie Dolivo. Comme tout article de mode, il se présente d'abord comme un exercice de style, à grand renfort de jargon spécialisé et « branché ». La tonalité de l'ensemble paraît indubitablement positive. Du moins pour l'auteur de ce billet, qui n'est ni noir ni femme...

Sa teneur justifiait-elle les divers noms d'oiseaux dont il a été affublé sur France-Inter : « bêtise », « inanité », « papier de merde »... ? L'important n'est pas là, mais dans le fait qu'un certain nombre de personnes ont pu être heurtées par son contenu. Car l'écriture est une chose, le « ressenti » d'un texte, sa lecture, en est une autre. Les deux subjectivités ne sont pas forcément à l'unisson. (lire la suite page 4)

Campagne électorale

L'APCP va interroger les candidats et les partis

Notre association voudrait voir se créer en France une instance déontologique indépendante pour les médias et les journalistes, associant la profession et le public. Compte tenu de l'importance de l'information pour la vie démocratique, elle a toujours fait valoir que les pouvoirs publics pouvaient y aider, et qu'un acte législatif pourrait conférer à cette instance un surcroît de légitimité, vis-à-vis du public en particulier.

L'APCP a eu de nombreux contacts, en 2010 et 2011, auprès d'élus de terrain et de responsables de parti. Elle a été auditionnée par le Groupe d'Etudes sur la Presse de l'Assemblée Nationale et divers regroupements de collectivités territoriales. Ces rencontres ont permis de constater notamment le respect de tous à l'égard de la profession, le désir de ne pas imposer une forme de régulation... Jusqu'au moment où le fossé entre médias et public – qui s'est approfondi aussi avec les « politiques » – deviendra insupportable pour la société et ses élus. On a vu en juillet 2011 que certains d'entre eux avaient hâte de légiférer¹.

Association ouverte, fondamentalement pluraliste et républicaine, l'APCP va profiter de la campagne électorale pour interroger les principaux candidats et partis : sur leur vision du rapport entre médias et démocratie, sur le rôle des citoyens, sur l'urgence d'un dispositif déontologique pouvant contribuer à améliorer la qualité de l'information, sur ce « droit à l'information » prôné par les instances européennes et qu'il serait souhaitable d'inscrire dans la Constitution française... ■ Y. A.

¹ Proposition de loi du 13 juillet du député UMP de l'Oise, Jean-François Mancel (voir *Bulletin de l'APCP* n°10).

Histoire ... (suite de la page 1) Les trois grandes occasions perdues

Son leitmotiv : « *solidarité et discipline* ». Rassembler la profession déjà très éclatée et mettre en avant la morale professionnelle. C'est lui qui va batailler jusqu'à l'obtention du statut des journalistes, avec la loi du 29 mars 1935.

L'ambition du SNJ de Bourdon, qui souhaitait la création d'un « ordre des journalistes », était d'inclure dans ce statut des dispositions déontologiques. Mais la commission de l'Assemblée et son rapporteur, le patron de presse Emile Brachard, n'iront pas au bout de la démarche et en resteront à la garantie de l'indépendance du journaliste par la « clause de conscience ». Deuxième grande occasion perdue. Georges Bourdon, qui avait institué dès 1930 un « conseil de discipline » interne au syndicat, mourra sans avoir vu se réaliser la seconde partie de son projet...

Liberté versus responsabilité. Dix ans plus tard, à la Libération, on est à deux doigts de l'accomplir. Dans son programme du 15 mars 1944, le Conseil National de la Résistance s'était proposé d'établir notamment « *la liberté de la presse, son honneur et son indépendance* ». Et la commission exécutive de la nouvelle Fédération Nationale de la Presse Française – dissoute en 2011 – propose dans son projet de « statut de la presse » (17 septembre 1946) une « Cour d'honneur de la presse française », comprenant des représentants de la FNPF, du SNJ, de la Société des gens de lettres et du Parlement. Ce projet ne verra jamais le jour : troisième grande occasion perdue. Les sollicitations, internes ou externes à la profession, ont été nombreuses depuis. Sans résultat.

Comment expliquer une telle inertie sur plus d'un siècle ? Sans doute par la mentalité générale d'une profession issue de la politique et de la littérature, et où la revendication d'une nécessaire liberté ne s'accompagne pas toujours du sens de la responsabilité à l'égard du public. Mais aussi par le manque d'organisation et la division qui y règnent. Le « chacun pour soi » est fréquent, tant chez les journalistes que chez les éditeurs de média. Sans repères communs, difficile d'œuvrer pour l'intérêt commun. ■ **Y.A.**

Elections**La Ligue de l'enseignement pour un conseil de presse**

En 2010, la Ligue de l'enseignement publiait son manifeste « Faire société ! ». Elle y affirmait notamment : « *Aujourd'hui, les institutions sont fragilisées et contestées, les valeurs collectives sont affaiblies, les injustices sont criantes et l'individu a pris une place croissante : faire société est devenu une nécessité impérieuse. Cet engagement appelle l'examen critique, la réaffirmation et l'invention citoyennes des principes qui peuvent et qui doivent fonder notre « vivre ensemble ». Vivre les uns avec les autres suppose de redonner à chacun confiance en lui-même, confiance en l'autre et confiance dans les cadres collectifs qui protègent et émancipent tout à la fois* ».

En février 2012, elle interpelle les candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives avec *50 propositions pour faire société*. Au chapitre « Médias et société numérique », cinq propositions, dont les deux premières concernent le rôle du public dans la qualité de l'information.

« **Réformer le Conseil supérieur de l'audiovisuel, tant dans sa composition que dans le mode de désignation des conseillers pour donner une place à la société civile et développer la co-régulation.**

Créer un « conseil de presse ». Espace de médiation entre les médias écrits et les citoyens, le conseil de presse sera un outil de régulation de l'activité journalistique ; un instrument indispensable en démocratie, où citoyens et journalistes pourront dire qu'une information a été mal traitée, défendre la liberté de la presse et expliquer le fonctionnement du système médiatique. » ■

www.laligue.org

Public citoyen**Petits bonheurs dans le pré et ailleurs**

Le Salon de l'agriculture, du 25 février au 4 mars porte de Versailles à Paris, a ravivé des images d'un temps qui fut et ne sera plus. Qui de François (1 ou 2), de Marine, Nicolas, Eva ou Jean-Luc aura eu le bonheur de ravir la notoriété à Valentine, notre belle gasconne ?

La plus grande ferme de France fut pendant quelques décennies l'occasion pour Jacques de prendre la température de son électorat tout en caressant comme nul autre pareil le cul des vaches. Le bonheur médiatique serait-il dans le pré, ou ce qu'il en reste ?...

Aller sur le pré évoquait autrefois les amours bucoliques chères à quelques chansons paillardes. Ou à des rencontres de duellistes, histoire de se dégourdir les membres tout en prétendant laver je ne sais trop quel honneur. Ne disait-on pas qu'on allait en découdre, comme à la guerre, celle des roses et celle des boutons, les vêtements en haillons, voire pas de vêtement du tout, comme pour les amours de notre Jeanneton ?...

Aujourd'hui, côté cour, de noms d'oiseaux en invectives, d'insultes en imprécations, les pugilats électoraux veulent nous faire oublier qu'au final notre avenir et celui de nos enfants passent par une réflexion politique et une vision à long terme du bien commun. Vous avez dit bien commun ?

Côté Dujardin, c'est presque l'overdose, le chouchou de ces dames nous rapporte les oscars du « nouveau monde ». Paillettes.

Ainsi va l'actualité, l'écume des jours qui passent, les images vite effacées, les petits bonheurs qui occultent les grands maux. ■

Bruno CHAVIALLE



2012 : LA LIGUE FAIT SA CAMPAGNE
50 propositions pour « faire société »

Label

LCP-AN, premier média français certifié

La norme ISAS BCP 9001 pour les médias concerne aussi la qualité de l'information



Eric Moniot, secrétaire général de LCP-AN.

Créée par une loi du 30 décembre 1999, « La Chaîne Parlementaire – Assemblée nationale » (LCP-AN) a, comme son homologue « Public sénat », « une mission de service public, d'information et de formation des citoyens à la vie publique ». Elle est la première chaîne de télévision en Europe et le premier média en France à avoir obtenu la certification ISAS BCP 9001, standard international de qualité dédié aux entreprises de média.

Pourquoi avoir engagé, fin 2008, ce processus de certification abouti en janvier 2011 ? L'initiateur de la démarche est son secrétaire général, Eric Moniot, énarque impliqué depuis longtemps les médias. Tenant son budget presque intégralement de son actionnaire l'Assemblée nationale (16 M€), exemptée de devoir prouver son efficacité en termes de profit ou d'audience, LCP-AN doit cependant, comme tout média, des comptes à son public. « *Un des éléments essentiels de la norme est qu'elle nous oblige à des mesures de satisfaction des téléspectateurs, que nous ne pratiquions pas auparavant* », indique Eric Moniot. Mesure quantitative régulière et étude de notoriété et de satisfaction annuelle (réalisée par Médiamétrie) ont été introduites. Chaque mois, les « retours » venant d'un millier de téléspectateurs (courriers et courriels, participation aux forums) sont analysés.

Mais la certification est aussi une démarche de motivation et d'implication pour tous les salariés (65, dont 30 journalistes). Il faut décrire par le menu l'ensemble des activités, les traduire en procédures. Il y a donc eu des réunions d'équipes et multiservices, où tout a été mis sur la table, tandis qu'en parallèle était préparé et signé un accord d'entreprise, notamment sur l'organisation du travail.

De plus, la certification, attribuée pour trois ans avec un audit chaque année, est un processus permanent, une « *culture de l'amélioration continue* » selon Eric Moniot. Elle induit des procédures internes de fabrication des émissions, JT, magazines et documentaires, ou pour l'achat et la coproduction de programmes, par exemple. Chaque procédure implique un suivi, donc une participation (sous forme de commentaires écrits) et une réflexion collective. Un Intranet a été créé pour la certification. Un « comité qualité » comprenant la direction et des salariés volontaires (« auditeurs qualité ») se réunit chaque mois.

La déontologie journalistique fait aussi partie des conditions d'attribution de la certification. Pour l'obtenir, la chaîne a donc adopté – faute d'un code professionnel national – deux textes de référence (SNJ 1918-38 et Munich 1971), assortis de recommandations particulières qui concernent : la détention d'actions, les cadeaux, les invitations, les voyages, les « ménages », les collaborations extérieures. Le respect des règles déontologiques est « *l'affaire de chacun et de la hiérarchie rédactionnelle* », estime Eric Moniot. D'autre part, un mécanisme de médiation a été instauré. Chaque critique de téléspectateur doit faire l'objet d'une réponse du secteur concerné ; si le litige est plus important (judiciaire notamment), le secrétaire général s'en occupe. En cas de problème difficile, il doit être posé au Médiateur, Xavier Gouyou-Beauchamps, ancien PDG de France Télévisions. Ce dernier n'a pas été saisi depuis un an que fonctionne le nouveau cadre, une cinquantaine de personnes ayant fait part de leur insatisfaction. Comme dans les autres médias, certaines questions sensibles, comme les sectes ou le conflit israélo-palestinien, provoquent des réactions en plus grand nombre.

La certification n'a pas été accueillie avec un enthousiasme débordant parmi les journalistes, certains ne voyant pas clairement l'intérêt de la démarche, d'autres ayant eu peur notamment qu'il s'agisse d'un moyen de contrôle sur leur travail et sur l'information. Mais la chaîne, juge Eric Moniot, est « *très indépendante* ». Son actionnaire, par nature pluraliste, n'a pas de téléphone rouge dans les bureaux de la rédaction... ■ **Y.A.**



Agenda

Observatoire déontologique : gestation en cours

Les organisations et personnes qui ont participé à la première réunion, le 24 janvier 2012, en vue de la création d'un observatoire déontologique de l'information, se retrouveront le 22 mars. Elles continueront à débattre pour s'accorder notamment sur les objectifs et le fonctionnement de ce futur instrument de « veille déontologique ». Rappelons que l'APCP a repris une recommandation des Etats Généraux de la Presse Ecrite (automne 2008) et proposé dans un premier temps à toutes les organisations représentatives (éditeurs et journalistes), aux écoles « reconnues », aux médiateurs de presse et à diverses associations de la société civile d'unir leurs capacités pour créer cet observatoire. Dix organisations de la profession, neuf écoles, deux médiateurs et huit associations participent à cette phase de gestation.

Entretiens de l'Information : « L'économie, star de la présidentielle »

La prochaine session des « Entretiens de l'Information » aura lieu **le 14 mars à l'Institut Pratique du Journalisme** (24, rue Saint-Georges, 75009 Paris). Elle est organisée avec l'Institut pour le Développement de l'Information Economique et Sociale (IDIES), sur le thème de « L'économie, star de la présidentielle ». Thèmes abordés :

La hiérarchie et le traitement de l'information économique, avec Cyril AUFFRET (TF1), Philippe CHAFFANJON (France Info), Jean-Luc EVIN (*Ouest France*), Isabelle GERMAIN (LesNouvellesNews.fr), Francis LAFFON (*L'Alsace*), Pascal RICHE (Rue89). Animation Philippe FREMEAUX.

Le choc des domaines de compétences, avec Raphaëlle BACQUE (*Le Monde*), Odile BENYAHIA-KOUIDER (*Nouvel Observateur*) Nicolas CORI (*Libération*), Bruno FRANCESCO (AFP), Sandra MOATTI (*Alternatives Economiques*), Philippe LEFEBURE (France Inter). Animation : Loïc HERVOUET.

De quelle économie parle-t-on ?, avec Ahmed EL KHADIRI (Animafac), Nicole MAESTRACCI (FNARS), Emmanuel MERMET (CFDT), Nicolas SADOUL (Ligue de l'Enseignement). Animation Jérôme BOUVIER.

Inscriptions auprès de J.-M Charon, président des Entretiens de l'Information : jean-marie.charon@orange.fr

Documents

« Les nouveaux chiens de garde » Faut-il en rire ?

Le film s'ouvre sur un épisode d'anthologie datant de 1964 : Alain Peyrefitte, ministre de l'information, présente aux téléspectateurs la nouvelle formule du journal télévisé... Il est de temps en temps relancé par un Léon Zitronne attentif et déférent. Les extraits de cette séquence illustrant l'emprise du pouvoir politique sur l'information sont l'un des deux fils rouges du film. L'autre est fait de citations des *Chiens de garde*, pamphlet dans lequel, en 1932, Paul Nizan stigmatise la complaisance d'intellectuels pour les intérêts de la classe bourgeoise. Les références datent, mais si les auteurs y recourent c'est pour soutenir que rien, au fond, n'a changé.

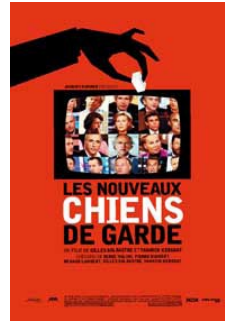
Les journalistes-vedettes des médias nationaux et une pléiade d'experts qui en sont les invités permanents représentent ces « nouveaux chiens de garde » - l'expression qui donne son titre au film reprend celui d'un livre publié en 1997 par Serge Halimi, actuel directeur du *Monde diplomatique* et co-scénariste. Si cette « chefferie éditoriale », comme l'appelle aussi Henri Maler, co-fondateur d'Acrimed, n'est plus soumise au pouvoir politique à l'instar des Zitronne d'antan, elle l'est aux capitalistes actionnaires des médias - les Arnault, Pinault, Bouygues, Bolloré, Dassault, Lagardère. Ces derniers entretiennent des liens étroits avec le personnel politique, lequel tutoie ou fait la bise aux journalistes... La boucle est bouclée !

Tel est le motif que décline le film en enfonçant deux coins. D'abord la consanguinité sociale des acteurs. Un petit monde où l'on se fréquente entre soi. Pour nous en convaincre, un cameraman s'est posté devant l'immeuble, place de la Concorde à Paris, où se tient le dîner mensuel du « Siècle ». L'arrivée des Pujadas, Sylvestre, Chabot, Olivennes, etc. alternant avec celle de patrons et personnages politiques est l'une des scènes les plus drôles du film, qui n'en manque pas.

Deuxième axe critique : les failles éthiques. Christine Ockrent, Isabelle Giordano, Michel Field notamment sont épinglés pour des « ménages ». Et pourquoi les économistes invités sont-ils toujours présentés avec un titre académique ou institutionnel et non comme membre de tel et tel conseils d'administration auquel ils appartiennent ? En définitive, de quoi sont-ils experts, interroge le film qui répond clairement : des intérêts des puissants qui sont aussi les leurs. Dès lors, comment s'étonner que la pensée unique libérale imprègne les esprits et oriente les journalistes ?

Fruit d'un travail patient, *Les nouveaux chiens de garde* captive son spectateur par l'évocation de faits édifiants et des montages grinçants. Mais la dérision est aussi le point faible de ce film, que ses réalisateurs revendiquent « de combat » dans la brochure distribuée avant la projection. Tout ce qu'il évoque est très sérieux ; rien n'est approfondi avec la rigueur dont il démontre la nécessité. ■ **Eric ROHDE**

* JEM Productions, Epicentre Films (distrib.), Gilles Balastre et Yannick Kergoat (réal.).
www.lesnouveauxchiensdegarde.com



Livre et film

Un succès appuyé sur un important réseau critique

Les nouveaux chiens de garde, le livre de Serge Halimi, avec plus de 200 000 exemplaires vendus* est un succès d'édition que pourrait dépasser le film : projeté depuis janvier (55 copies), il enregistrait, fin février, 130 000 entrées. Il sera encore dans les salles en mars et en avril, certaines séances étant prolongées par un débat.

Loin de représenter une intervention ponctuelle, livre et film s'inscrivent dans une tradition déjà ancienne alimentée par un important réseau dont le sociologue Pierre Bourdieu reste la figure emblématique. Ses deux brefs ouvrages rédigés en écho du mouvement social de l'automne 1995 – *Sur la télévision. L'emprise du journalisme et Contre-feux* – ont donné le ton d'une critique au vitriol ancrée dans une posture résolument anti-libérale.

Une floraison d'initiatives a vu le jour à leur suite ; le site www.acrimed.org, fondé et co-animé par Henri Maler, maître de conférences à Paris VIII, fait fonction de plaque tournante avec le projet de « mettre en commun savoirs professionnels, savoirs théoriques et savoirs militants au service d'une critique indépendante, radicale et intransigeante ». En octobre 2011, le site a lancé son avatar papier, le trimestriel *Médiascritique(s)*.

La mise en cause, bille en tête, de personnalités des médias est l'une des marques de fabrique du courant qui se montre d'autant plus mordant qu'il s'agit parfois de confrères de gauche, soupçonnés de compromission ou de dérive : Laurent Joffrin ou Edwy Plenel par exemple sont parmi ses clients de choix. Mais, chatouilleux, Acrimed goûte peu la critique de la critique. Géraldine Muhlmann, auteure de l'ouvrage *Du journalisme en démocratie* (Payot, 2004), et Thomas Legrand, éditorialiste de France Inter, en ont fait les frais. ■

E. R.

* Liber – Raisons d'agir, 160 p, 1997 ; version actualisée en 2005, 6 €.

Actualité

... (suite de la page 1) **Bravo, « Elle » !**



Dans son éditorial du 3 février, Valérie Toranian (photo) présente ses excuses à ses lectrices. Elle s'était déjà réjouie que « le débat ait été lancé », expliquant : « il va nous permettre d'enrichir notre travail journalistique ». Promesse tenue dès le 10 février avec un dossier de quatre pages : « Diversité. Pourquoi les stéréotypes ont la vie dure ? » Il fait s'exprimer diverses opinions, dont, avec élégance,

Audrey Pulvar. Prendre en compte les réactions de son public, en tirer les leçons et en profiter pour approfondir un sujet : bravo, *Elle* ! ■ **Yves AGNÈS**

Royaume Uni

La rédemption de Rupert Murdoch Après l'espionnage informatique, l'éthique...



Le juge Leveson

La pratique des écoutes téléphoniques et de l'espionnage informatique était si répandue dans la rédaction du défunt *News Of The World* que les journalistes ont adopté un mot d'argot pour ces pratiques : *screwing*. On constate qu'une fois la boîte de Pandore ouverte, la transgression n'avait plus de limite, les journalistes utilisaient les mêmes moyens pour s'espionner les uns les autres, dans une guerre des services. Si on en croit les témoignages recueillis par le juge Brian Leveson, qui enquête sur les pratiques illégales de la presse Murdoch, la salle de rédaction d'un « tabloïd » comme *News Of The World* (l'ex plus grand journal de

langue anglaise du monde), ou son remplaçant *The Sun*¹, était un enfer. Les journalistes étaient simplement traités « *comme des esclaves salariés* » : quand la direction voulait se débarrasser d'un reporter récalcitrant, il lui arrivait de monter une accusation bidon étayée par un dossier fabriqué de toute pièce pour lui faire comprendre qu'il avait tout intérêt à prendre des indemnités et partir.

Mais que faisait donc, pendant ce temps, la *Press Complaints Commission*, le conseil de presse britannique ? L'ancienne présidente a expliqué l'indigence de son organisation face au problème des écoutes par un « *manque de pouvoir* ». Lady Buscombe prétend avoir signé le rapport qui niait le phénomène à son corps défendant. Elle accuse par ailleurs trois journaux d'avoir menacé de quitter la commission lorsqu'ils ont été mis en cause pour manquements à la déontologie, information aussitôt démentie par deux d'entre eux³ ; quant au troisième, *The Guardian*, il confirme avoir envisagé de partir en 2003 mais pour une question de principe, pas en réaction à une mise en cause.

Rassurons-nous, tout cela est de l'histoire ancienne : Rupert Murdoch tente de se racheter ! Il vient de lancer son nouveau *Sun on Sunday*, « *téméraire, franc, espiègle, drôle* » et surtout « *éthique* » ! Murdoch adopte deux mesures déontologiques que nous connaissons bien et en faveur desquelles l'APCP se bat depuis sa création :

1. il demande à ses journalistes de respecter la charte de la PCC⁴ ;
2. il crée un médiateur qu'il appelle *Readers' Champion*, défenseur des lecteurs, chargé de recevoir les réactions du public et de corriger les erreurs importantes. ■

Didier EPELBAUM

1 Vente moyenne : 2.75 millions.

2 Steve Turner, secrétaire général de l'Association Britannique des Journalistes.

3 *The Financial Times*, *The Daily Mirror*.

4 Editors' Code of Practice, <http://www.pcc.org.uk/cop/practice.html>. Le texte actuel a été adopté en décembre 2011.

Australie

Régulation publique ou conseil de presse indépendant

Le Conseil de presse australien (créé en 1976) tire la sonnette d'alarme. Depuis septembre 2011, le nombre des plaintes a plus que doublé. En un an, on est passé à plus de mille plaintes contre cinq cents.

Autre difficulté : une commission de réflexion sur la « convergence » vient de proposer la création d'une administration publique unique de régulation par le législateur. Le Conseil exprime son désaccord et affirme que la régulation de l'information doit rester du ressort d'une institution totalement indépendante du gouvernement et du parlement.

http://www.presscouncil.org.au/uploads/52321/ufiles/APC_submission_on_CR_Interim_Report.pdf

Contacts

Yves Agnès, président, yves.agnes@noos.fr, 06 98 81 84 35

Manola Gardez, secrétaire, manolag@gmail.com, 06 82 35 14 03

Georges Potriquet, trésorier, georgespotriquet@gmail.com, 06 82 11 30 26

Ici et là

Un spin doctor chargé de la réforme du conseil de presse britannique

Nommé début février Directeur de la Transition de la *Press Complaints Commission*, Michael McManus est chargé de mener à bien sa refonte, décidée après le scandale des écoutes. Il a travaillé auprès de plusieurs gouvernements, notamment au cabinet d'Edward Heath, et animé la campagne en faveur d'un référendum sur le maintien ou non du Royaume Uni dans l'UE. Il était depuis deux ans directeur dans un cabinet de relations publiques et de communication. Il a aussi une expérience de journaliste *free lance*. Michael McManus s'est dit convaincu de la nécessité de l'autorégulation de la presse et partisan d'un organe « *régulateur de presse nouveau, indépendant et capable de mordre* ».

<http://www.pcc.org.uk/news/index.html?article=NzY2OA==>

Pas d'indice pouvant identifier un mineur

Le Conseil de Presse du Québec a blâmé récemment un journaliste de l'hebdomadaire *L'Information du Nord* qui, en mars 2011, avait publié le nom d'un homme soupçonné d'agression sexuelle sur sa fille. Cela permettait d'identifier la victime présumée, alors que la loi sur la protection de la jeunesse garantit l'anonymat aux mineurs cités dans un dossier judiciaire.

http://www.conseildepresse.qc.ca/index.php?option=com_content&task=view&lang=fr&id=434&Itemid=142

Résultats officiels seulement

Le Conseil National de la Presse de Côte d'Ivoire a condamné *Le Devoir* pour publication de résultats électoraux non vérifiés. Cet hebdomadaire avait annoncé la victoire de plusieurs candidats aux législatives de décembre 2011, sans attendre les résultats officiels établis par la commission électorale indépendante et sans sourcer les chiffres publiés. *Le Devoir* devra acquitter une lourde amende d'un million de francs CFA, soit plus de 1500 €.

<http://www.lecnp.com/news/index2.php?n=REVDSVNIT04gTrAyNiBEVSBdT05TRUIMIE5BVEIPTkFMIERFIExBIFBSRVNTRSBEVSAxNCBERUNFTUJSRSAYMDEXICA=&Id=MjQx>